

MÉMOIRE ACTION ENVIRONNEMENT BASSES-LAURENTIDES

DÉPOSÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
PRÉSENTÉ LE 7 JUIN 2023.
15h30

OBJET

Ce document collige les informations relevées comme problématiques relatives à la demande du promoteur, l'entreprise STABLEX, et au témoignage des représentants du ministre de l'environnement lors de la première partie des audience publique sur l'environnement. Le promoteur vise à obtenir l'autorisation du réaménagement de la cellule six de son site d'enfouissement de déchets industriels dangereux. Depuis l'annonce de cette consultation nous avons recueillis un bon nombre de commentaire de citoyens de Blainville et d'ailleurs.

LIMITES :

Nous tenons à souligner que notre collectif est bénévole, et qu'une telle démarche nécessite la consultation de plusieurs personnes pour compiler les commentaires et réactions, et chercher les réponses et des avenues d'analyse. Le temps imparti par le BAPE pour un tel exercice est nettement insuffisant et nous force à présenter une section de notre mémoire sous forme de simples questions. Ce sont des sujets importants que nous n'avons pas pu traiter adéquatement à cause des courts délais offerts. Ce mémoire s'avère donc un document incomplet qui a été l'objet de nombreuses discussions entre des citoyens, certains simplement inquiets, d'autres activement impliqués sur les enjeux environnementaux des Basses-Laurentides.

PRÉAMBULE :

Nous sommes au coeur d'une crise environnementale sans précédent. Un nombre croissant de spécialistes des questions environnementales et climatiques envisage sérieusement la dislocation des équilibres environnementaux et climatiques sur laquelle notre civilisation repose. Rapports après rapports, les groupes d'expert sur le climat sonnent l'alarme. Il est régulièrement question du déséquilibre du cycle de l'eau et de la disparition de sites de captation du carbone. Ce projet affectera négativement ces deux composantes critiques de l'équilibre environnemental de notre région déjà fortement perturbé par le bitume et le béton.

La Grande tourbière de Blainville joue un rôle fondamental sur ces deux réalités écologiques. Cet habitat naturel capte l'eau comme une éponge et la libère graduellement et régule ainsi les nappes phréatiques et les cours d'eau des bassins versants qu'elle alimente. Cet environnement naturel agit aussi comme un puits carbone captant la matière organique environnante et la neutralisant en milieu anaérobie. Nous parlons d'un milieu extrêmement riche en biodiversité, critique pour la faune aviaire de notre région.

Les membres d'Action Environnement Basses-Laurentides tiennent à souligner nos récents échanges sur le fait qu'en ce moment même, le Parlement européen a franchi un cap sans précédent. Ce printemps, il a adopté la notion d'« écocide » pour qualifier une ultime condamnation environnementale. Si cette notion se rend jusqu'à la Cour pénale

internationale, les crimes environnementaux seront au même rang que les crimes contre l'humanité, les crimes de génocide et les crimes de guerre ou d'agressions.

Une fois adopté, l'écocide aurait le potentiel d'envoyer en prison les responsables de destruction à grande échelle de forêts ou de milieux humides, de pêche illégale de thon rouge, de marées noires, de contamination des eaux au chlordécone, d'exportation illégale de déchets vers des pays d'Afrique, de pollution agro-industrielle ou encore de fraude aux marchés de carbone. »

Nous parlons dans ce projet de l'importation massive de millions de tonnes déchets industriels toxique et de l'amputation d'une importante tourbière facilement réhabilitable de la couronne nord de Montréal. Nous envisageons à termes, la contamination massive de l'eau douce de la partie est du bassin versant de la rivière des Milles-Iles, d'une région fortement urbanisée de la grande région de Montréal. Les villes de Terrebonne et Mascouche s'approvisionnent en eau potable dans ce cours d'eau.

LES PRÉTENTIONS DU PROMOTEUR SONT FAUSSES!

Après une revue de la documentation fournie, et après avoir assisté aux séances d'informations du mois de mai à Saint-Eustache, les membres du collectif AEBL constatent de toute évidence que les prétentions du promoteur de l'entreprise STABLEX, US Ecology, sont fausses. Dans ce projet il n'est nullement question du simple réaménagement d'une seule cellule d'enfouissement. Il ne s'agit plutôt du déplacement de la cellule sur un nouveau site, de son expansion; et d'une tactique pour étanchéifier une portion de tourbière amputée située dans la zone à l'étude. Le but du promoteur est de doubler la superficie de sa zone d'enfouissement et d'accroître considérablement le volume des cellules. L'entreprise vise en catimini à prolonger pour une trentaine d'années l'enfouissement de déchets industriels dangereux sur le territoire de Blainville.

EXPANSION DE STABLEX.

L'entreprise STABLEX est établie à Blainville depuis le début des années 1980. La municipalité possède d'immenses territoires qui furent cédés par la Défense Nationale. La priorité de ces années de crise économique compte tenu de la rareté des emplois, était la création de bons emplois payants. Une tourbière naturelle comptait pour peu dans le balancier pour les prises de décision. Cet environnement n'était rien de plus qu'une manufacture à insectes piqueurs.

Les choses ont changé en quarante ans. La ville de Blainville n'est plus un vaste territoire boisé et agricole pratiquement inoccupé en mal d'une sortie d'autoroute. C'est aujourd'hui une agglomération urbaine de plus en plus densément peuplée; sa population est passée de moins de 20 000 habitants au moment de l'établissement de l'usine, à aujourd'hui près de 70 000 habitants. Des questions fondamentales se posent face aux désirs d'expansion de STABLEX.

L'entreprise américaine US Ecology qui importe des déchets industriels toxiques des États-Unis et de l'Ontario répond-elle toujours à un besoin de la population du milieu?

L'expansion de STABLEX au coeur d'un précieux milieu humide contrairement à ce que l'entreprise prétend sert-il toujours le meilleur intérêt de la population qui habite la région? Poser ces simples questions c'est y répondre.

Aujourd'hui les gens comprennent beaucoup mieux ce qu'est une tourbière; et ce que veut dire la préservation d'un approvisionnement et d'un contrôle sécuritaire de l'eau. Les chocs climatiques récurrents se chargent de nous le rappeler. Nous avons atteint un dangereux seuil de perturbation de nos environnements naturels et en payons maintenant le prix.

LE PROCÉDÉ STABLEX.

L'entreprise importe à Blainville et enfouis des déchets industriels dangereux. Une importante portion provient des États-Unis. Comme nous le mentionnions récemment à l'Assemblée nationale du Québec, il est question de toute une gamme de déchets industriels toxiques comme de l'arsenic, du mercure, du cyanure, du plomb et du cadmium dont les compagnies se débarrassent. On parle du transport et de l'accumulation de quantités très importantes de matières polluantes, jusqu'à 96 000 tonnes dans les dernières années provenaient des États-Unis. Depuis quarante ans, des millions de tonnes de ces produits ont été enfouis dans notre municipalité.



Comme l'indique les fiches d'informations du promoteur, l'entreprise prétends stabiliser chimiquement les produits et procéder à un traitement de solidification utilisant du béton. L'étape finale est pour d'encapsuler les déchets dans des membranes et d'enfouir par la suite les produits dans ces cellules étanchéifiées par de l'argile.

Le choix d'un site de tourbière n'est pas le fruit du hasard. La logique industrielle est la suivante. Si un tel environnement retiens l'eau et entretien une tourbière depuis des millénaires, nous sommes dans un milieu étanche à l'eau grâce à l'argile. C'est l'endroit idéal pour empêcher l'écoulement de nos produits toxiques.

Afin d'assurer une bonne imperméabilisation de la digue, une clé d'étanchéité de 1 m de profondeur, de 2,5 à 3,5 m minimum à la base et ayant des pentes de 1:1 est prévue sur toute l'étendue de la digue (figure 99-1). Sur la figure, on peut également y voir la tranchée d'ancrage de la géomembrane.

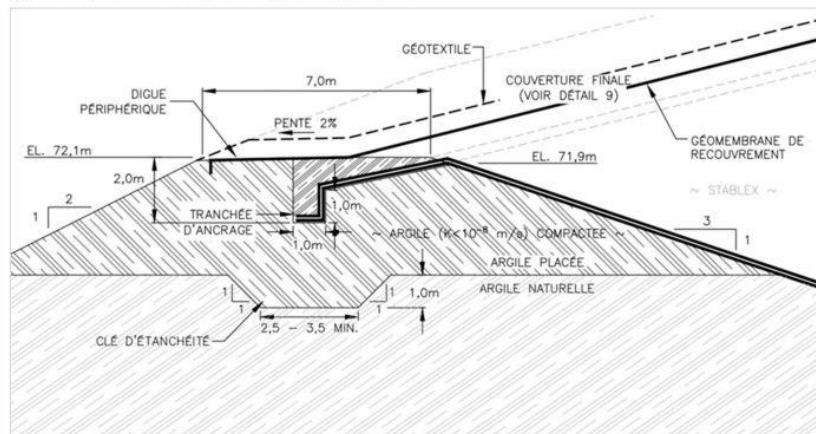


Figure 99-1 Clé d'étanchéité et tranchée d'ancrage de la géomembrane (tirée de SNC-Lavalin, 2022; voir l'annexe A)

Cette logique tordue semble s'appliquer à toutes les étapes de l'implantation de l'usine et de l'élaboration du procédé de traitement.

POLÉMIQUE PERMANENTE SUR LE PROCÉDÉ SEALOSAFE:

L'éternelle problématique de la stabilité des produits enfouis émerge à nouveau. La préoccupation à Blainville n'est pas nouvelle. Nous avons été témoins au cours des années d'incidents, de nombreux témoignages, d'enquêtes, d'analyse et contre analyses; les médias au cours des années ont tenté de soulever nombre de problématiques sur le procédé. L'entreprise prétend à la stabilité des produits industriels toxiques qu'elle solidifie, et enfouit dans des cellules qu'elle prétend aussi étanches. De nombreuses situations ont mené à douter de ces prétentions. Nous avons croisé des employés de l'entreprise, des rapports ont été produits, des articles ont été publiés, des incidents ont été rapportés et les faits contestés systématiquement par l'entreprise.

Mais avant tout, ce que nous constatons tous avec stupéfaction c'est que les opérations de l'entreprise ne sont pas supervisées. Derrière ses clôtures et ses zones tampon boisées, aménagées en parcs; l'entreprise fait essentiellement ce qu'elle veut. La récente phase du processus du BAPE permettant de questionner tant le promoteur que le Ministère de l'Environnement nous le confirme. Tous se fient aux prélèvements et aux données recueillies et rapporté par l'entreprise privée, dont l'objectif premier est d'offrir du rendement et des profits à ses propriétaires. Pourtant, outre l'opposition unanime des citoyens lors du BAPE de 1981, une des recommandations principales du rapport des commissaires de ce temps était un suivi rapproché des opérations; voir même l'établissement d'un centre de recherche sur le site, par le Ministère de l'Environnement de l'époque.

BAPE 1981-RAPPORT D'ENQUÊTE (CONCLUSION)

Quelques extraits significatifs...

- 3.4 la commission note cependant l'opposition quasi unanime de tous les intervenants à la réalisation du projet Stablex où que ce soit sur le territoire de Mascouche;
- 4.1 La quasi-totalité des personnes ou groupes qui sont intervenus à l'audience est d'opinion qu'il n'existe aucune raison valable d'imposer à la population de Blainville la présence d'une usine de traitement de déchets industriels sur son territoire et que, en conséquence, le projet Stablex ne devrait pas y être réalisé;

Figure 1: Recommandation du BAPE 1981

6 Sur les contrôles

- 6.1 Compte tenu du fait que le ministère de l'Environnement du Québec prétend faire porter l'essentiel de ses interventions sur le contrôle de l'usine de traitement en cours d'opération et sur la qualité du produit final avant et après son enfouissement, les participants à l'audience et les commissaires se seraient attendus qu'on leur présente un programme articulé et détaillé de ce contrôle de façon à fournir toutes les garanties de prudence et de sécurité que la population est en droit d'exiger;

Figure 2: Recommandation du BAPE 1981

Lors de la présentation du projet par le promoteur, la production d'études indépendantes a été demandée, le Bureau considère ne pas avoir le temps pour une telle démarche. Nous avons demandé comme alternative la production d'une revue de littérature sur le procédé de solidification SealOSafe de STABLEX. Le bureau d'audience n'a pas semblé retenir la proposition jugée prématurée. Nous avons entrepris rapidement quelques recherches et constaté avec stupéfaction qu'une telle revue de littérature a été produite par le Département de l'environnement d'Angleterre, pays où le procédé a été développé. Ce document a été remis, mais ne fait toujours pas parti des documents centraux de l'Audience.



Figure 3: Étude de l'Agence environnementale d'Angleterre de 2004 transmise au BAPE

Dans le rapport en question on apprend, entre autres, le fait que le procédé utilisé est déficient. Qu'il n'est plus utilisé dans des conditions d'enfouissement à large échelle, pour une grande diversité de produits dangereux à solidifier. Étrangement malgré le fait que les échantillons test soient durcis en laboratoire, le Ministère de l'environnement du Québec juge continuellement l'entreprise conforme aux ententes. Ceci malgré le fait qu'aucun expert indépendant de l'entreprise, ni les gens du ministère ne font de supervision tant : de la caractérisation des produits, des prélèvements et des tests d'échantillons; et aucune vérification directe des taux de contamination des eaux d'écoulement et du lixiviat pompé des cellules.

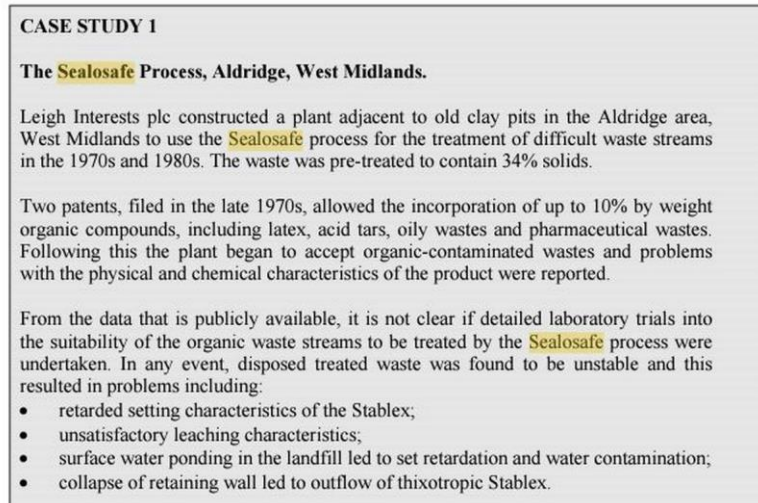


Figure 4: La revue de littérature de 2004 lève de nombreuses préoccupations.

Deux études de cas disqualifiant le procédé STABLEX sont citées dans le volumineux rapport. L'étude de cas sur le procédé sur le site d'enfouissement Aldridge au Royaume Unis est révélateur. Selon ce que nous en comprenons :

Les déchets traités ont été considérés comme instables. Il en résulte une liste de multiples problématiques, entre autres:

- retard dans l'établissement de critères de caractérisation des agrégats stabilisés.
- caractérisation des fuites liquides insatisfaisantes.
- problèmes de contamination des eaux.
- problèmes d'effondrement de structure de rétention.

Failure of the Sealosafe process at this site appear to have been as a result of both poorly controlled process and waste disposal practices, including:

- high levels of organics, possibly as a result of poor waste stream characterisation and/or treatability trials;
- insufficient cement or lime used to neutralise acid wastes, resulting in a low pH product;
- insufficient solids, resulting in excessive setting rate;
- deposit into ponded water, resulting in leaching and excessive setting rates;
- absence of a leachate collection system;
- absence of surface water drainage to control ingress into the landfills; and
- instability of retaining wall, probably due to high pore water pressures.

The failure at Aldridge was widely reported in the environmental press and it was estimated that around 50% of the Stablax deposited were in a semi-liquid state. The company was subsequently convicted of seven charges under the Trade Descriptions Act 1968 (ENDS, 1992).

The publicity surrounding the failures at the Sealosafe plant possibly put back the development of S/S in the UK by several years, but the failures at the site can be attributed to poor working practices and emphasise the need for:

- waste characterisation;
- treatability trials for all new waste streams;
- compliance testing and batch testing; and
- adequate engineering of the landfill sites that are accepting the S/S waste.

Figure 5: 50 % des déchets enfouis ne s'étaient pas solidifiés

L'échec du procédé semble être lié à des processus de contrôle négligents.

- mauvaise caractérisation menant à de mauvais traitements.
- mauvaise neutralisation du PH
- quantité de matière solide insuffisante.
- dépôt sur des sites inondés, entraînant des fuites.
- absence de système de collecte de lixiviat.
- drainage de surface inadéquat pour limiter l'infiltration.
- mauvaise disposition des structures de soutènement.

Autour de 50 % des déchets enfouis étaient finalement dans un état semi-liquide entraînant une série de sanctions environnementales.

Malheureusement; il n'y a aucun processus de suivi continu et indépendant des tombes de déchets dangereux que STABLEX creuse. On semble se fier aux prélèvements et aux analyses de l'entreprise pour affirmer qu'aucun polluant ne s'échappe vers le milieu humide. On est bien loin d'une des recommandation phare du BAPE 1981 qui parlait d'établir sur le site un Centre de recherche permanent et bien entendu indépendant.

- 6.7 dans le but d'assurer une plus grande efficacité des contrôles, le ministère de l'Environnement estime avec raison que l'établissement du centre de recherche promis par le promoteur devrait se faire en même temps que la construction de l'usine et à proximité de celle-ci; des garanties devraient être fournies en ce sens;
- 6.8 dans le but de permettre une intervention rapide et efficace en cas d'urgence comme en vue d'assurer un meilleur contrôle à long terme, la commission considère très pertinente la proposition de la Chambre de commerce de Mascouche à l'effet que l'État soit propriétaire des lots où serait établi le site d'enfouissement;

Figure 6: Recommandation BAPE 1981

En outre, on observe le même manque de suivi concernant les membranes qui doivent retenir les eaux qui pourraient lessiver les produits ayant été traités et enfouis. On affirme qu'elles sont permanentes et qu'elles sont étanches. Ceci malgré le fait que les fabricants n'offrent des garanties que de dizaines d'années tout au plus, ici dans le document fournis.

371
Projet de réaménagement de la cellule no 6
au centre de traitement Stablax à Blainville
6212-03-126

DA10



SOLMAX INTERNATIONAL INC. – SPECIMEN STANDARD LIMITED WARRANTY

MF-VEN-04
Rev : 00 / 03-30-01
Page 1 of 2

PROJECT:

GEOMEMBRANE TYPE:

ADDRESS:

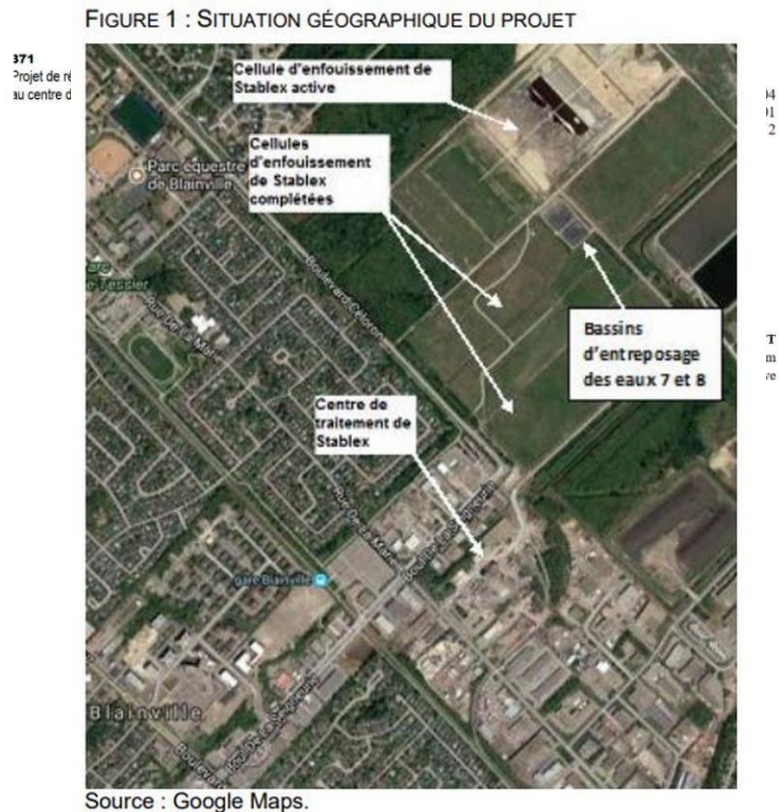
EFFECTIVE DATE:

SOLMAX hereby warrants to **BENEFICIARY** that the geomembrane sold for the above mentioned **PROJECT** ("SOLMAX geomembrane") conforms at the time of sale to the specifications of SOLMAX, and to be free from manufacturing defects, and to be able to withstand normal weathering for a period of 5 years from the above **EFFECTIVE DATE** for normal use in approved applications.

Selon des données fournies par Stablax, propriété de la compagnie américaine US Ecology, 40,6 % des matières traitées et enfouies sur son site, depuis 1983, venaient du sud de la frontière. Notre territoire est-il condamné à recevoir des déchets importés au profit d'une multinationale américaine?

C'est la raison pour laquelle nous demandons au Ministre de l'Environnement un moratoire sur l'autorisation d'importation de déchets industriels par STABLEX. En réduisant de 50% les volumes enfouis le projet d'expansion des sites d'enfouissement ne serait plus un enjeu à

court terme. Selon nous, le principe de précaution s'impose quand à l'expansion des activités de l'entreprise.



DE VASTES TERRAINS VOUS DITES?

Dans ce projet, c'est la pertinence de condamner de vastes terrains à perpétuité qui doit être questionnée. Les déchets enfouis devront être surveillés et gérés en permanence sur l'immense site. Nous devons maintenant considérer ce qui adviendra de l'immense site fortement contaminé lorsque la multinationale américaine quittera par manque d'espace pour ses déchets. Voyez en haut à gauche de cette carte, on voit les bureaux municipaux, le terrain de course et le site de la bibliothèque; on voit aussi le vaste parc équestre de Blainville.

Un membre de la Coalition pour la sauvegarde de la tourbière de Blainville souligne bien de quoi il est question dans le projet de STABLEX. Selon les données déposées au Bape, (Étude d'impact), StablEX compte détruire l'équivalent de 100 terrains de football (69 ha) de canopée et milieux humides. La structure contiendra l'équivalent de plus de 5 stades olympiques de contaminants métallurgiques (et des centaines d'autres contaminants). Ce monticule gigantesque atteindra une hauteur de 8 étages (22 m). À elle seule, cette nouvelle cellule 6 équivaudra aux 5 précédentes qui ont été aménagées depuis les années '80. Nous

parlons ici d'une profonde transformation du procédé SealOSafe en ce qui concerne la disposition des déchets.

Regardez sur la carte la superficie des cellules d'enfouissement de Stablax. L'ovale, la piste de course de 400 mètres peut s'insérer des dizaines, voir une centaine de fois sur l'immense territoire cédé, et qui sera condamné en permanence. On pourrait insérer une dizaine de fois le parc équestre de Blainville sur le site actuellement exploité. Et on veut doubler la superficie d'enfouissement. Il est question de sceller une immense surface de végétation servant à la régulation de nos cours d'eau.

Est-ce encore vraiment un usage approprié de notre territoire? Pour maintenir une centaine d'emplois d'opérateurs de machinerie et de conducteurs de camions, qui sont d'ailleurs en forte demande partout?



SIMPLE RÉAMÉNAGEMENT DE CELLULE?

C'est archi-faux.

Le Ministre de l'Environnement se fait complice de désinformation en acceptant les prétentions du promoteur sans une analyse sommaire préalable du dossier. Le ministère de l'environnement avec ses experts aurait dû corriger le tir et demander la formulation de la demande en conformité avec le projet réel proposé avant de lancer le processus d'évaluation. On parle ici d'une dernière cellule autorisée qui devrait être réaménagée, voir cellule 6 sur la carte. Mais en fait STABLEX considère que le terrain qui lui est alloué est trop près des résidences. Or, en demandant le déplacement de cette cellule d'enfouissement, l'entreprise amputera par le fait même la tourbière.

Il y a prétention du promoteur que le nouveau site est déjà perturbé ce qui justifierai le déplacement. Il est pourtant évident que le retrait des anciennes emprises de chemin de fer permettrait facilement, la réhabilitation de ce secteur de la tourbière, Un exercice qui est parfaitement envisageable. Mais l'entreprise a repéré un espace perturbé par les activités industrielles en périphérie de ses installation. Son intention est de déplacer la cellule 6 sur ce site; coupant en deux la tourbière. Une fois la nouvelle cellule six étanchéifiée, la partie de la tourbière au sud s'asséchera, et ne sera plus une tourbière, et ainsi de nouvelles cellules pourraient être établies sur ce terrain. On est ici dans le pur cynisme, une sinistre manipulation de la vérité. Voir les limites de la zone à l'étude sur la carte. STABLEX trouve son secteur autorisé trop petit et trop près des zones urbanisées, et veut agrandir sous couvert de réaménagement de sa cellule.

Ainsi, sous le couvert d'un réaménagement de cellule ne nécessitant qu'un BAPE limité; STABLEX aura doublé la superficie de son territoire d'enfouissement; modifié le procédé d'enfouissement en érigeant d'énormes collines et prolongé en douce la durée de ses activités d'enfouissement pour les décennies à venir. Le promoteur sait qu'une demande franche, clair et précise d'expansion majeure de son site d'enfouissement, et une demande prolongement pour des décennies ses activités, aurait soulevé la suspicion et créé rapidement des remous politiques importants. Une telle redéfinition des activités de l'entreprise nécessiterait normalement un BAPE exhaustif de plusieurs mois imposant le recours à des expertises indépendantes. Le promoteur du projet a tenté de se défilier en minimisant la portée de ses plans.

Cette carte issue des rapports d'analyse laisse clairement entendre que les cellules actuelles sont sur un terrain n'appartenant plus à Blainville, mais dorénavant au gouvernement du Québec. Si l'expansion est refusée; l'entreprise quitte? Les contribuables restent pris avec les cellules condamnées en permanence? Les fonds pour la gestion à perpétuité du site ont-ils été cumulés au cours des décennies? On parle de quelques millions de dollars de cumulés tout au plus.



ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS INDUSTRIELS DANGEREUX EN MILIEU URBAIN!

Nous sommes ici au comble de l'absurde, c'est un secteur d'habitation complet du Plan Bouchard; dans le quartier du Blainvillier qui se retrouvera enclavé par les cellules de STABLEX. Nous avons ici une concentration d'une centaine de propriétés dont la valeur pour plusieurs dépassent le million de dollars et qui ont été vendues sous la prétention que le quartier était en pleine zone de conservation. Mais en fait le boisée qui les entoure est simplement une zone tampon permettant de séparer les activités industrielles lourdes des résidences.

En fait ici on constate que l'ancienne cellule 6 aurait été particulièrement près des résidences. L'entreprise veut une nouvelle zone d'enfouissement sur les rails linéaires de l'ancien Camp Bouchard. Pour l'instant des rails et anciennes installation de stockage de munition occupent le site. Il serait possible de restaurer les lieux; de redonner son état naturel au site et de reconstituer en bonne partie l'immense tourbière d'origine. Le sol en ce qui concerne les rails n'est perturbé qu'en surface, avec peu de compaction.

On tente en catimini de coloniser une partie importante de la tourbière; en étanchéifiant une nouvelle superficie. Notons que la perte des tourbières qui retiennent l'eau est la cause centrale des problèmes d'inondations de plus en plus fréquentes.

En utilisant une zone faiblement perturbée par les activités humaines, le promoteur prétend ne plus être dans la tourbière.

PERTURBATION MAJEURE DU CYCLE DE L'EAU!

L'expansion des activités industrielles de STABLEX est le gaspillage à perpétuité d'un vaste territoire. C'est aussi l'étanchéification de la composante la plus importante du bassin versant de multiples ruisseaux qui alimentent la Rivière des Mille-Îles.

Chaque jour les médias internationaux soulignent le fait que nous sommes en pleine crise climatique.

Stablex est unique au Québec. C'est le seul site où l'on traite et enfouit des résidus dangereux inorganiques industriels. Ces déchets sont enfermés dans de vastes cellules, sur des dizaines d'hectares de terrain appartenant au gouvernement du Québec. De vastes superficies de notre territoire sont étanchéifiées à jamais. Mais qu'est-ce que ça implique au juste. Les citoyens de toute notre région devraient être préoccupés.

Afin d'assurer une bonne imperméabilisation de la digue, une clé d'étanchéité de 1 m de profondeur, de 2,5 à 3,5 m minimum à la base et ayant des pentes de 1:1 est prévue sur toute l'étendue de la digue (figure 99-1). Sur la figure, on peut également y voir la tranchée d'ancrage de la géomembrane.

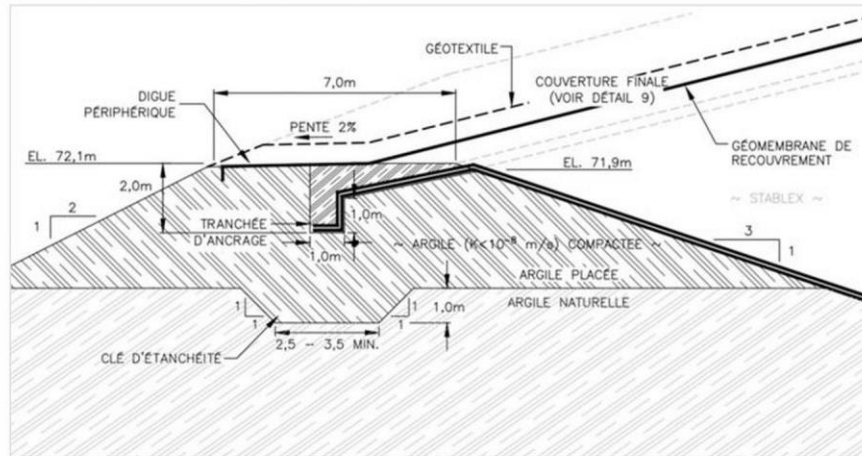
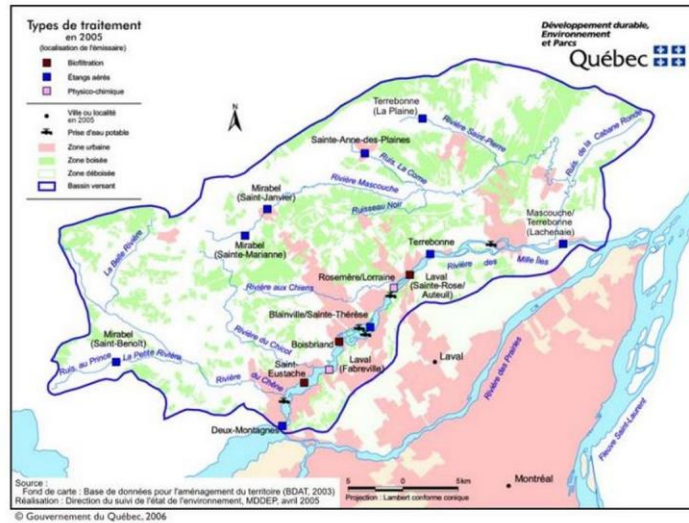


Figure 99-1 Clé d'étanchéité et tranchée d'ancrage de la géomembrane (tirée de SNC-Lavalin, 2022; voir l'annexe A)

La grande tourbière de Blainville agit comme une immense éponge. Elle capte l'eau grâce à son sol argileux partiellement étanche; et la libère graduellement, filtrée dans les nappes phréatiques et dans les fossés à origine de nos ruisseaux et rivières. Contrairement à ce que semblent croire les ingénieurs de l'entreprise STABLEX, l'argile n'est pas étanche. L'eau dans l'argile circule par capillarité, par contact lié la charge des molécules solides minérales et de l'eau. Ainsi, dans l'argile, l'eau circule dans toutes les directions; même contre la gravité. Placer un site d'enfouissement dans une zone humide, et prétendre étanchéifier par de l'argile peut sembler une bonne idée; mais à long terme c'est la faiblesse du procédé. Étanchéifier par des membranes de l'argile en zone humide condamne le sol à être en perpétuelle malléabilité. Prenez de l'argile mouillée dans vos mains et pressez la, elle se fraie un chemin entre vos doigts. Imaginez la disposition de centaines de milliers, voir de millions de tonnes de déchets prétendument solidifiés sur un lit d'argile maintenue humide. Rien ne peut garantir que l'argile restera en place sous de telles masses de déchets.



Imperméabiliser la surface

Nous avons eu confirmation lors de la période de questions au promoteur que les membranes ne sont pas étanches. L'eau coule à travers les cellules et un lixiviat est collecté et remis dans le procédé de solidification. Mais pour solidifier, l'ajout d'eau n'aide pas. Le promoteur est dans l'impossibilité de donner des informations sur les volumes de lixiviat en cause, et non plus en fonction des cellules drainées. Encore plus inquiétant, les volumes de lixiviat à pomper pour les différentes cellules semble très variables, certaines cellules à pompage hebdomadaires, d'autres aux six mois. N'a-t-on pas ici un indicateur clair et important du fait que certaines cellules ne sont pas véritablement étanches?

L'eau qui s'écoule en surface est collecté et s'en va soit dans les égouts de Blainville qui sont rejetée près de l'usine de pompage de Rosemère dans la Rivière des Mille-Îles, ou dans le Rivière aux Chiens près de Lorraine. Imaginons maintenant le volume d'eau contenant de l'argile, des poussières déposées par les opérations industrielles qui s'écoulent dans les conduites ou les petites rivières de notre région. Nous devons ici souligner ici la grande variété des composantes chimiques, métaux lourds qui sont enfouis, et qu'éventuellement le lixiviat devra être surveillé et traité en permanence. Actuellement l'usine de traitement des eaux usées de Blainville ne fait qu'une décantation dans des lagunes et une aération pour un traitement biologique. En aucun cas l'eau n'est évaluée pour une panoplie de composants chimiques, certaines soluble dans l'eau. On ne se fie présentement qu'à la présence aux normes de composants chimiques dans les boues de décantation. L'usine de traitement des eaux de Rosemère et Lorraine semble aussi avoir une composante de traitement chimique qui devrait être évalué. L'enjeu de la purification des eaux dans la rivière des Milles-îles devrait être considéré et analysé. C'est une question de sécurité pour les populations.

Les citoyens de Blainville sont-ils prêts maintenant à doubler la superficie du site d'enfouissement de la multinationale américaine? Qui devra prendre charge de la surveillance à perpétuité de ces sites une fois le promoteur parti? Les questions d'épuration

et de traitement des eaux usées sont des enjeux municipaux, quelle sera la responsabilité de Blainville en ce cas puisque le gouvernement provincial semble déjà se défilier?

Il est question ici de l'imperméabilisation du réservoir naturel de stockage d'eau de pluie de la région. Nous hypothéquons notre plus importante garantie naturelle contre les sécheresses prolongées et les crues subites. Cette immense éponge d'eau qui sera étanchéifiée en permanence est notre garantie naturelle contre les chocs météorologiques de plus en plus fréquents. La gestion des eaux de STABLEX devrait être un souci prioritaire pour les municipalités drainées par la rivière aux chiens.

Comment croire que notre Ministère de l'Environnement qui n'offre présentement pas les ressources pour une simple supervision in-situ des échantillonnages? S'engagerait-il auprès des contribuables québécois à surveiller et entretenir à perpétuité une immense surface couverte de membranes qu'on sait à courte durée de vie?

EST-CE LA VOCATION DE LA VILLE DE BLAINVILLE?

Nous prenons aujourd'hui une décision critique pour l'avenir des gens de Blainville et de la municipalité. Est-il décent aujourd'hui de faire en sorte que pour des décennies encore la municipalité de Blainville soit perçue comme un lieu de prédilection en Amérique du Nord pour la disposition de déchets industriels dangereux? C'est à cette question que nous devons répondre.

De plus, nous savons que depuis 40 ans le gouvernement provincial, à travers le ministère de l'environnement, n'a pas pris ses responsabilités quant à la surveillance rapprochée de l'entreprise. Le site est pourtant propriété provinciale, mais en matière de purification des eaux et de disposition des eaux usées, ce sont les municipalités qui en ont la responsabilité. La ville de Blainville sera-t-elle héritière du cadeau empoisonné de Québec; une fois le promoteur parti.

seront prélevées dans l'élaboration de la teneur de fond pour l'aquifère au roc.			
- Thématiques abordées : - Référence à l'étude d'impact : - Texte du commentaire :	Prélèvements d'eau voués à la consommation humaine Section 5.2.9.2 de l'étude d'impact et section 4.5.2 de l'annexe 6, Volume 2 La base de données SIH indique que les quelques puits trouvés dans le secteur résidentiel au NO interceptent tous l'aquifère au roc (voir figure 2 en pièce jointe). La carte 5-4 de l'étude d'impact montre un gradient hydraulique orienté vers le NO pour les eaux souterraines circulant à travers l'aquifère au roc, alors que le tableau 5-3 note dans ces eaux la présence d'arsenic et de manganèse à des concentrations supérieures aux critères applicable pour l'eau de consommation. Le promoteur doit vérifier si les résidences trouvées dans le secteur résidentiel développé au NO du site sont alimentées en eau potable par un réseau d'aqueduc ou par des puits privés.		
Signature(s)			
Nom	Titre	Signature	Date
Philippe Ferron	Géologue, DEPES		2021/01/18
Caroline Robert	Directrice, DEPES		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			
Le rôle des ingénieurs et géologues de la DEPES se limite à informer le demandeur à savoir si les règles de l'art et les principes généralement admis en hydrogéologie sont respectés dans les études qui leur sont fournies. Les ingénieurs et géologues de la DEPES ne peuvent attester que les résultats sont bons, ou que les calculs faits sont exacts puisqu'ils prendraient alors la responsabilité professionnelle de travaux qu'ils n'ont pas effectués ni supervisés personnellement.			

Source: Recueil des avis issus des consultations auprès des ministères et organismes PR4-3

Cette clause particulière de déresponsabilisation dans les rapports du ministère de l'environnement est révélatrice. Le rôle des spécialistes du Ministère de l'environnement se limite à informer le demandeur sur les procédures adéquates. Puis on regarde la conformité des travaux avec les ententes initiales conclues.

Les spécialistes du gouvernement ne vont pas sur le site de la compagnie. Ils ne peuvent donc pas attester que les procédures et résultats des prélèvements et analyse sont bons, que les calculs sont exacts. Le gouvernement en bref, ferme les yeux, ne protège pas les citoyens, pour ne pas prendre la responsabilité d'éventuelles problématiques. Bref tout au long des récentes décennies les travaux n'ont pas été effectués par le Ministère, ni supervisés in situ, par les spécialistes qui suivent le dossier.

BREF!

Notre Ministère de l'Environnement conseille et atteste que les données fournies sont conformes au contrat initial avec les données de STABLEX, c'est tout!

En guise de conclusion, l'équipe de Action Environnement Basses-Laurentides avec les organismes partenaires consultés a relevé :

20 EXCELLENTEs RAISONs DE S'OPPOSER AUX ACTIVITÉS D'ENFOUISSEMENT DE STABLEX.

La multinationale US Ecology importe des déchets industriels toxiques des États-Unis et de l'Ontario; pour les enfouir en pleine zone urbaine; à 200 mètres de résidences.

NOUS SOMMES EN 2023!
LA RÉALITÉ DE BLAINVILLE A PROFONDÉMENT CHANGÉ
NOUS SOMMES FACE À UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE QUI N'A PLUS SA PLACE.

Le projet en tant que tel

- Déjà en 1982, lors de l'évaluation du projet initial de Stablex, les citoyens-es se sont opposés unanimement au projet industriel lors des audiences du BAPE. Malgré une importante pétition et une mobilisation citoyenne, le gouvernement est allé de l'avant.
- Les *Recommandations* du BAPE de 1982 pour une surveillance rapprochée du ministère de l'Environnement n'ont pas été suivies. On doit aujourd'hui se fier aux résultats des autoévaluations de la multinationale *Américaine US Ecology* uniquement.
- Fausse représentation : Les déclarations stipulent que c'est un réaménagement de la cellule 6, mais les activités décrites concernent **l'expansion du site d'enfouissement en vue d'augmenter les volumes** de déchets importés.
- L'usine STABLEX a institué l'importation et l'enfouissement de déchets industriels dangereux au Québec, alors qu'ironiquement le Canada et les organisations internationales sont en processus d'interdire le transit transfrontalier de ces mêmes déchets.
- Les producteurs de déchets dangereux sont responsables de leurs déchets et des conséquences entourant les pertes et dommages aux communautés et à l'environnement sauf s'ils proviennent d'un autre pays. Dans ce cas-ci, Stablex sera le seul responsable et dans le cas où Stablex abandonne son site, **l'État devra assurer la gestion de ce site à perpétuité** sans recours contre les producteurs de déchets américains.
- Lors de la 1ère phase de consultations publiques, lorsque la question a été posée à la direction du ministère de l'Environnement, le cafouillage sur le pourcentage de déchets québécois et la réglementation des gouvernements sur l'importation américaine a été tel qu'il est devenu un des motifs pour réclamer du BAPE, une enquête et une expertise indépendante à ce sujet.
- Le procédé *Sea/OSafe* développé par l'entreprise ne semble plus utilisé nulle part sur de vastes sites d'enfouissement accueillant une grande diversité de déchets industriels toxiques multiplicité. Le rapport produit en Angleterre en fait foi. Une revue de littérature sur le procédé qui fut aussi utilisé aux États-Unis est absolument nécessaire.
- Les opérations de Stablex Blainville ne semblent pas basées sur une caractérisation précise des déchets et on sait que le procédé est inefficace pour les composants organiques.

- Il manque de transparence sur les suivis des polluants reçus par Stablex depuis 2020. Il serait également pertinent de savoir si un tri est fait lors de l'arrivée des déchets et si un refus d'enfouir des composantes caractérisées inadéquates au procédé est appliqué. Si oui, comment?
- Sans caractérisation adéquate des déchets, dans un contexte d'application uniforme du procédé, le risque d'un fort pourcentage de déchets non-adéquatement solidifiés est très élevé. En fait foi la revue de littérature d'Angleterre.
- Le système des membranes et des mécanismes de captation des eaux de surface et du lixiviat (jus de poubelle) qui filtrent à travers les composés solidifiés est défaillant; il ne permet pas une surveillance en continu de l'efficacité du procédé. De plus, déposé récemment au BAPE, la garantie du fabricant de géomembranes **se révèle n'être que de 5 ans** ! (voir image dans le rapport) Et ce alors que la direction du ministère de l'Environnement affirmait à la Commission que la durée de vie des déchets était de 200 à 300 ans et même de 500 à 700 ans selon certains tests de laboratoire.
- Des membranes, voir même des cellules déjà présentes sont dans un état douteux, endommagées. L'information manque quant à savoir si elles ont été changées, si elles sont toujours étanches et si l'entreprise a prévu de faire l'entretien de son site.
- Il n'y a aucune donnée sur le pompage du volume de lixiviat dans les cellules, ce système optimisé pourrait devenir un indicateur de l'efficacité du procédé de solidification et de l'étanchéité des cellules. La réponse d'une grande variété de volume de pompage entre les cellules est inquiétante quand à la percolation de l'eau dans les cellules.

La pertinence du projet ne semble plus là.

- Le contexte du marché de l'emploi entre 1982 et 2023 de la ville de Blainville a complètement changé. La pertinence, en 1980, de créer des emplois, n'y est plus aujourd'hui alors que nous sommes en pénurie de main d'œuvre.
- L'occupation du territoire dans ce quartier est également très différente, plusieurs nouveaux quartiers résidentiels sont à proximité du site visé. On dispose de déchets dangereux en pleine zone urbaine.

Nombreux risques de contamination des eaux de surfaces et souterraines.

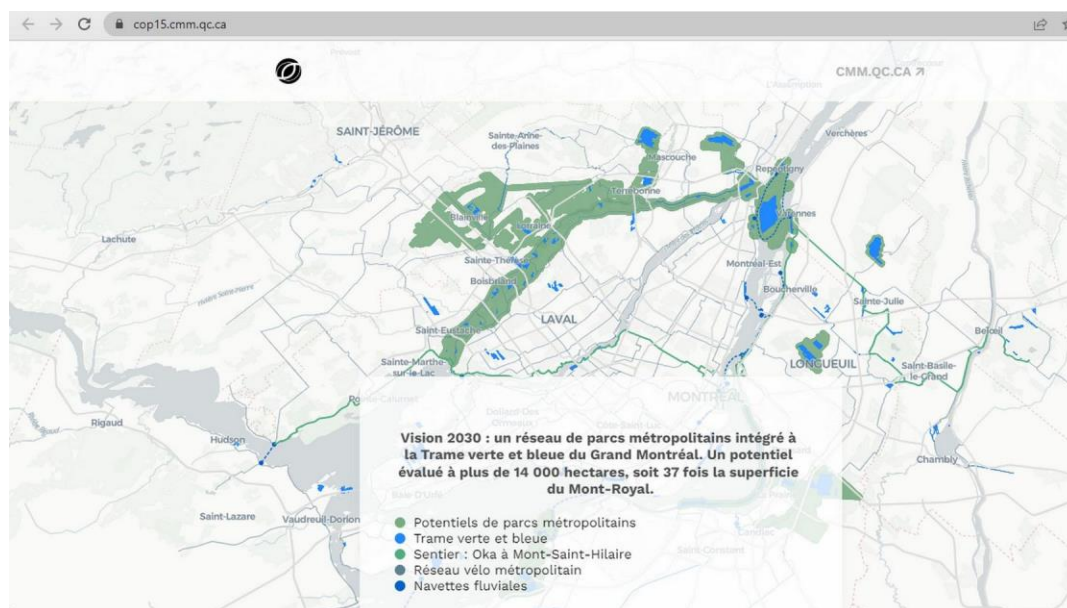
- La zone tampon de quelques centaine de mètres est insuffisante avec les écoles, garderies et parcs de la région.
- Le choix de Blainville, et les caractéristiques physiques de l'argile des tourbières sont les bases de l'utilisation du procédé *Sea/Osafe* de Stablex; mais deviennent également la faiblesse du projet. Les couches d'argile de fonds garantissant l'étanchéité à long

terme des cellules, ces mêmes couches ont de fortes chances de s'avérer inefficaces, car l'argile conduit l'humidité par capillarité, le poids des monticules de déchets déplace l'argile les probabilité que l'eau contaminée des site percole vers les eaux souterraines est élevée.

- Les caractéristiques physiques de l'argile ne permettent pas de supporter d'imposants monticules de déchets solidifiés et un lanceur d'alerte affiché, (Voir l'intervention de M. Serge Paquette lors de la période de questions au promoteur STABLEX du BAPE) un ex-contracteur depuis le début de Stablex, questionne catégoriquement la capacité de l'argile à recevoir le poids de la cellule 6; ainsi que l'absence de toute expertise indépendante sur cette question. L'argile en zone humide, mouillée et recouverte d'une membrane reste mouillée et malléable par capillarité; elle peut nuire au durcissement du produit.
- Le procédé par cellules étanchéifiées, malgré l'argile déposée sur les cellules, accélère le drainage dans les rivières, les crues des eaux et le lessivage des dépôts de surface dans les ruisseaux vers le fleuve. On peut s'attendre à un accroissement du ruissellement des eaux de surface donc des crues d'eau subites, ou des étiages prolongés et importants dans les municipalités avoisinantes du site.
- Il faut aussi tenir compte des risques de contamination où tout le réseau hydrique pourrait être impacté jusqu'au Fleuve Saint-Laurent. Des sommes importantes de 180 millions viennent juste d'être investies pour créer 42 km de berges protégées le long de la Rivière des Milles Isles.

Perte de biodiversité et de milieux naturels dans des zones déjà carencées

- L'établissement d'une cellule étanche étouffera la surface de tourbière au sud du nouveau site de la cellule 6; il serait facile de réhabiliter la zone humide sur le site convoité. Nous parlons d'une zone humide faiblement perturbée comprise dans le territoire à préserver par la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Ce projet va à l'encontre des objectifs de conservation adoptés par la CMM et inscrits dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement et s'insère mal dans le projet Vision 2030.



• La CMM (communauté métropolitaine de Montréal) a fait preuve de courage politique au printemps dernier en adoptant un règlement de contrôle intérimaire (RCI-2022-96) sur le territoire du Grand Montréal, dans le but d'atteindre les cibles de conservation de 30% et de 30% de restauration pour 2030, tel que définies lors la COP15 tenu à Montréal en décembre dernier. Chaque municipalité de la CMM est tenue de faire sa part pour l'atteinte de ces cibles et il s'avère qu'environ la moitié de la superficie de la 6ème cellule projetée est inclus dans le règlement de contrôle intérimaire. Il s'agit ici de réitérer l'importance capitale de protéger les milieux naturels d'intérêt métropolitain dont l'écosystème que Stablex entend détruire pour construire la nouvelle cellule, fait partie. Chaque hectare de milieu naturel détruit affecte considérablement l'atteinte des cibles de protection de 30% du territoire du Grand Montréal.

COMPTE TENU DES DÉLAIS TROP COURTS POUR LA CONSULTATION ACTUELLE, VOICI LA LISTE DES QUESTION SOULEVÉES PAR LA POPULATION ET NOS MEMBRES; SUR LESQUELS NOUS N'AVONS PAS PU TRAVAILLER AVEC NOS MEMBRES ET NOS CONTACTS.

• Quel sera l'impact sur la tourbière de Blainville amputée? Le détail de l'impact sur la faune et la flore?

- Quoi penser des zones tampons établies? Et de leur efficacité pour protéger la population?



- Quelle peuvent être les risques des opérations de STABLEX avec le poids des déchets sur l'occurrence de tremblement de terre?
- Quel est l'impact des procédés d'enfouissement dans notre contexte actuel?
Événements extrêmes / Rivières lors de pluies abondantes et subites / Changements climatiques?
- Forte inquiétude au sujet de la dépréciation des propriétés surtout dans les secteurs enclavés. Quel est notre avis?
- Quels sont les danger surtout en ce qui concerne l'enclavement d'un secteur du Blainvillier?
- Quel sera l'impact de l'importation et l'enfouissement à long terme de déchets toxiques, surtout si il y a découverte de contamination; image fortement négative pour la ville?
- Sommes-nous dans la fabrication d'un cadeau empoisonné génération futures?

- Avons-nous eu accès au dossier d'accidents de travail, le dossier de la CNESST de l'entreprise? On peut y trouver des détails sur les opérations.
- Qu'est-ce qui a été fait en lien avec une enquête et expertise, indépendantes? Avons-nous des faits provenant directement du ministère de l'Environnement, suite au BAPE de 1981? Comment le gouvernement et le ministère expliquent-ils l'autorisation du procédé SealSafe par le ministère de l'Environnement « sans étude hydrogéologique approfondie et sans analyse comparative rigoureuse des divers procédés de traitement des déchets industriels »? - Extrait des conclusions du Rapport d'enquête du BAPE Stalex 1981
- Les questions soulevées sont multiples...

AEBL AFFIRME QUE CE CIMETIÈRE DE DÉCHETS TOXIQUES EST UNE VÉRITABLE BOMBE À RETARDEMENT.

LES CITOYENS DOIVENT METTRE UN POINT FINAL À CE DÉLIRE TECHNO-SCIENTIFIQUE.

Non à l'importation et à l'enfouissement de déchets industriels dangereux à Blainville.

Le collectif citoyen Action Environnement Basses-Laurentides (AEBL)²³ recommande :

- **Un moratoire immédiat sur l'importation de déchets industriels dangereux au Québec, tant en provenance de l'Ontario, que des États-Unis.**
- **La production d'une revue de littérature indépendante sur les procédés de solidifications des déchets dangereux, leur efficacité et leur usage; dans des sites de déchets de large envergure enfouissant une diversité de produits toxiques comme c'est le cas à Blainville.**
- **Tel que demandé lors du BAPE 1981, une étude physico-chimique approfondie sur l'état actuel des sites d'enfouissement de STABLEX permettant d'évaluer la caractérisation des produits livrés à l'usine, les prétention de solidification adéquate des déchets (incluant les tests d'échantillonnage, l'étanchéité des cellules (suivi rapproché des lixiviats) et la fiabilité de l'usage de l'argile humide comme mode d'étanchéification du site malgré le poids des déchets. Bref, une évaluation scientifique indépendante « in situ » du procédé STABLEX.**
- **En collaboration avec les régies municipales des eaux de la région; une évaluation rigoureuse de l'impact à très long terme sur le cycle de l'eau et la qualité des eaux de**

la région; advenant la poursuite des activités du promoteur pour trois décennies; ou la fin des opérations de STABLEX et le relais des opérations de surveillance au Gouvernement du Québec, ou aux municipalités.

- Ces rapports serviraient à la préparation par la ville de Blainville d'un référendum sur l'expansion des activités de l'usine STABLEX sur notre territoire fortement urbanisé.

POST SCRIPTUM :

AEBL demande formellement au BAPE d'intégrer la revue de littérature produite par l'agence de protection de l'environnement en Angleterre. Lieu d'origine du procédé Sealosafe de Stablex. Ce document a déjà été acheminé par courriel au BAPE lors de la période de questions promoteur.

ENVIRONMENTAL AGENCY UK

Review of scientific literature on the use of stabilisation/solidification for the treatment of contaminated soil, solid waste and sludges.

Science Report SC980003/SR2